

Opérateur/-trice en informatique



Nature des tâches

L'opérateur en informatique travaille dans des centres de calcul et des départements d'informatique. Il surveille et utilise les systèmes d'ordinateurs qui lui sont confiés et les unités périphériques. Il assure le bon fonctionnement du système informatique et le déroulement sans accroc des travaux (ou programmes). Si une panne intervient, il y remédie si possible lui-même ou appelle, selon le type du dérangement, le technicien ou le programmeur. Une autre de ses tâches est d'optimiser l'utilisation du système informatique. Lorsque plusieurs collaborateurs y sont rattachés au moyen d'un réseau, il assure l'entretien du réseau et le support de ces usagers. Il se charge également de la mise en sécurité de données et de l'entretien régulier des installations.

Conditions d'admission

- Certificat de fin d'apprentissage, de préférence dans un domaine technique ou commercial, ou école secondaire supérieure achevée
- Esprit vif
- Intelligence technique
- Connaissances d'anglais
- Talent d'organisation
- Bonne résistance physique et psychique
- Goût pour le travail d'équipe
- Disposition à travailler selon des horaires irréguliers.

Formation

Il n'existe pas de formation unique. Elle a en principe lieu à la demande et aux frais de l'employeur et se subdivise généralement en deux phases: les connaissances informatiques de base dans une première phase et la formation spécifique d'opérateur ensuite.

Perspectives

Chef opérateur, chef d'installation, pupitreur, programmeur ou spécialisation comme archiviste ou comme préparateur.